

Date de révision 18-nov.-2023

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 66307
Numéro du fiche de données de sécurité 66307
Nom du produit KEMIRA SAL HT

Autres moyens d'identification

Market Specific UFI GTH0-H0Y9-V00W-QN3K
Synonymes SAL HT
Substance pure/mélange Mélange
Contient SODIUM HYDROXIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Purification de l'eau.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008
Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient SODIUM HYDROXIDE

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.
inconnue

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration spécifique	Facteur M	Facteur M (long terme)
--------------	------------	-------------------------------	---------------------------	--	------------------------------------	-----------	------------------------

				n° 1272/2008 [CLP]	(LCS)		
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE 1302-42-7	>= 35 - <= 40%	01-211951924 9-35	215-100-1	Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	>= 5 - < 10%	01-211945789 2-27	215-185-5 (011-002-00-6)	Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290) Eye Dam. 1 (H318)	Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures oculaires.
Cutané(e)	Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et sols glissants. Le contact avec certains métaux peut générer de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger contre le gel. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à des températures comprises entre 0 et 32 °C.

Matériaux d'emballage Matériau de récipient/équipement adapté. Plastique (PE, PP, PVC). Acier.
Matériau de récipient/équipement non adapté. acier non allié ou surfaces galvanisées.
matériaux non résistants à l'acide,, cuivre. Aluminium. Fer.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 8A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	TWA: 2 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE 1302-42-7	-	3.8 mg/kg/day [5] [6]	13.4 mg/m ³ [5] [6]
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	2 mg/kg/day [5] [7]	1 mg/m ³ [5] [6] 2 mg/m ³ [5] [7]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation

Notes

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE 1302-42-7	14 µg/L	4.3 µg/L	1.4 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE 1302-42-7	-	-	10 mg/L	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection
individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polychloroprène.	0.5 mm	> 480 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	0.5 mm	> 480 minutes

Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adaptée. Utiliser un demi-masque avec filtre anti-poussière P2.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	transparent jaune À marron	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	Indéterminé(e)(s)	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	~ -10 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	~ 100 °C	
Inflammabilité		The product is not flammable. Sans objet.
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair		Sans objet. composé inorganique.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	12.5	environ.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	200 mPa s	
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Sans objet. composé inorganique.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	~ 1.52	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés comburantes	Does not meet the criteria for classification as oxidising
Corrosif pour les métaux	Corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Corrosif pour les métaux. Le contact avec certains métaux peut générer de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air. Réagit violemment au contact de l'eau. Le produit réagit avec l'eau en dégageant une forte chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Le contact avec certains métaux peut générer de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air. Corrosif pour les métaux. Réaction exothermique avec des acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger contre le gel. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Strong oxidising agents. Oxidising agents. Aluminium. Plomb. Zinc. Étain. Laiton.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures oculaires.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE	> 2000 mg/kg	-	-
SODIUM HYDROXIDE	> 500 mg/kg (Rabbit)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Test de Draize	Lapin	Cutané(e)			Provoque de graves brûlures
OCDE, essai n° 435 : méthode d'essai in vitro sur membrane d'étanchéité pour la corrosion cutanée	Lapin	Cutané(e)			Provoque de graves brûlures

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures oculaires.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Test de Draize	Lapin	œil			Provoque de graves lésions des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Based on available data the classification criteria are not met.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Non sensibilisant chez les animaux. Read-across

Mutagénicité sur les cellules germinales Based on available data the classification criteria are not met.

Informations sur les composants**ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)**

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries		Négatif Read-across
OECD 487	in vitro	Négatif Read-across
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères		Négatif Read-across

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Résultats
Test d'Ames		Négatif

Cancérogénicité

Based on available data the classification criteria are not met.

Informations sur les composants

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Based on available data the classification criteria are not met.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Inclassable
OCDE 452		

STOT - exposition unique

Based on available data the classification criteria are not met.

STOT - exposition répétée

Based on available data the classification criteria are not met.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
			90 mg/kg pc/jour		Méthode de calcul as Al

Danger par aspiration

Non classé.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité**Écotoxicité**

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.
 À un pH environnemental de 5,5 à 8, la solubilité de l'aluminium est faible. Les sels d'aluminium se dissocient de l'eau, ce qui entraîne une formation et une précipitation rapides d'hydroxydes d'aluminium. À pH <5,5, l'ion libre (Al³⁺) devient la forme prédominante, la disponibilité accrue à ce pH se traduisant par une toxicité plus élevée. À pH 6,0–7,5, la solubilité diminue en raison de la présence d'Al(OH)₃ insoluble. À un pH plus élevé (pH >8,0), les espèces Al(OH)₄ les plus solubles prédominent, ce qui augmente encore la disponibilité.
 Les sels d'aluminium ne doivent pas être rejetés de manière incontrôlée dans les rivières et les lacs et les variations de pH autour de 5 à 5,5 doivent être évitées.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	0.24 mg/L	72 heures	Méthode de calcul as Al
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	< 0.02 mg/L	72 heures	Méthode de calcul as Al
	Lemna minor	EC10	2175 mg/L		Méthode de calcul as Al

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	45.4 mg/L	96 heures	
	Gambusia affinis	CL50	125 mg/L	96 heures	
	Cyprinus carpio	LC100	180 mg/L	24 heures	
	Carassius auratus	CL50	160 mg/L	24 heures	
	Leuciscus idus	CL50	157 - 189 mg/L	48 heures	
	Daphnia magna	CE50	40.4 mg/L	48 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Les méthodes de détermination de la

			biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
--	--	--	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Sans objet. composé inorganique.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Miscible à l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB
SODIUM HYDROXIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1819
Désignation officielle de transport de l'ONU ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A3, A803
Code ERG 8L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1819

Désignation officielle de transport de l'ONU ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

N° d'urgence F-A, S-B

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1819

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Code de classification C5

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1819

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Code de classification C5

Code de restriction en tunnel (E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 1630 pour la protection de l'environnement

Nom chimique	Numéro CAS	Category
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	Present

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
SODIUM HYDROXIDE - 1310-73-2	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants
 Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par

Lisa Bland

Préparée par

Date de révision 18-nov.-2023

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité